



**COMPTE RENDU DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2022 à 18 heures**

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARLOT Christian, Mme LEROUX Marie-Laure, M. HARIVEL Rémi, M. GRAFF Xavier, M. LEMARCHAND Abel, Mme CASANOVA Sabine, M. DOCQ Noël, Mme TABUR Caroline, Mme GRANDET Florence, M. BALLOU Christian, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, M. CHÉRON Pierre, Mme HOLANDE Chantal, M. BISSON Jean-Claude.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme CHAPDELAINE Virginie (pouvoir à Mme LEROUX Marie-Laure).

Mme HAMEL Mireille (pouvoir à Mme MARGOLLÉ Anne).

M. LOUIS Benoît (pouvoir à M. GRAFF Xavier).

Secrétaire de séance : Mme LEROUX Marie-Laure.

o *Ouverture de la séance à 18 heures 10*

Préalablement à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a présenté le nouveau directeur du C.C.A.S. et de la maison de retraite "Les Jardins d'Henriette", Monsieur PIERRE Xavier.

Avant de lui passer la parole, Monsieur le Maire a remercié l'ensemble du personnel de la maison de retraite ainsi que les résidents, qui, avec courage, ont réussi à surmonter cette épidémie, bien que quelques cas de Covid aient été constatés ces dernières semaines tout en soulignant qu'il n'y a pas eu à noter de décès. Le respect des barrières sanitaires, l'engagement et le dévouement du personnel ont permis de répondre ensemble à la difficulté pour gérer cette crise. Les critiques entendues ces derniers jours sur les maisons de retraite ne s'appliquent pas à Jullouville. Les résidents sont contents, les familles sont contentes de voir leurs parents à la maison de retraite "Les Jardins d'Henriette" avec un accompagnement exemplaire.

Monsieur PIERRE a remercié Monsieur le Maire et l'équipe municipale de lui avoir fait confiance pour lui confier cette tâche qui lui fait plaisir. Il a trouvé un établissement très beau avec une belle équipe qu'il est fier de pouvoir encadrer. Cette équipe a le sens du devoir et le sens du service à la personne dépendante. Cet établissement rend paisible les personnes qui y vivent et les sourires des résidents prouvent qu'ils s'y sentent bien.



**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022**

En l'absence d'observation sur le procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 17 janvier 2022, le conseil municipal, par 18 voix pour, et abstention de Monsieur CHÉRON Pierre en raison de son absence à la séance du 17 janvier 2022, l'a approuvé.

## 2 ASSOCIATION "TOUS À VÉLO" - LOCATION DE VÉLOS DURANT LA SAISON ESTIVALE 2022 SUR LA PLACE DU CASINO

À l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'autoriser l'association "TOUS À VÉLO" à installer un stand de location de vélos sur la place du Casino pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## 3 - CRÉATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL AVENUE DES GRUNES

L'évolution des documents d'urbanisme, tels que le SRADDET (*Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire*), le SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) ou le P.L.U.I. (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*), laisse augurer une diminution des possibilités de construction de logements sur la commune dans un avenir relativement proche.

Considérant les O.A.P. (*orientations d'aménagement et de programmation*) figurant au P.L.U. (*Plan Local d'Urbanisme*) de la commune, il y a lieu de consommer dès maintenant les terrains constructibles et l'urbanisation du terrain des Grunes, pour répondre aux besoins en logements de la commune, en fait partie.

Un projet de création d'un lotissement avenue des Grunes a été présenté. La gestion serait assurée par la commune. Il serait composé de parcelles de 350 à 450 m<sup>2</sup>, destinées à accueillir des logements en résidence principale. Des engagements forts (*au-delà d'une simple déclaration sur l'honneur*) seront exigés pour que les logements soient à destination uniquement de résidence principale. Ces logements pourront également être proposées à des jeunes et un city stade, souhaité par des jeunes pour pouvoir pratiquer du sport, sera également intégré à ce lotissement.

Monsieur le Maire a ajouté qu'il faut continuer de permettre à la jeunesse de venir à Jullouville. L'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Éric Tabarly pour la prochaine rentrée scolaire est le témoin, constaté par l'Éducation Nationale, du dynamisme et des actions développées au niveau de la jeunesse.

Monsieur CHÉRON Pierre est tout à fait d'accord sur la création dudit lotissement et pour répondre à son interrogation sur la cohabitation du city stade avec un lotissement, Monsieur le Maire répond qu'il sera attentif au choix du fournisseur de l'équipement sportif pour tenir compte de cette proximité.

Madame GRANDET Florence prend totalement le contrepied des déclarations précédentes et déclare : *"J'estime que c'est un très, très, très mauvais sujet. On n'a pas trop de doutes sur ce que l'on va trouver en dessous, Monsieur CHÉRON, puisque c'est une zone humide qui a été comblée avec tous les rebus de chantier de ces vingt dernières années, afin de mettre cette zone hors d'eau, puisqu'elle était tout de même destinée à rester un terrain qui devait accueillir les cirques, l'événementiel, et éventuellement un projet qui aurait pu être celui d'un Estival déménagé.*

*Donc en fait, moi je suis tout à fait opposée à ce projet. Parce que, là encore, Monsieur le Maire, vous vous comportez comme un patron du CAC 40. Vous allez faire de l'argent, de l'argent, de l'argent. Vous ne vous comportez pas en maire, puisque vous n'envisagez pas du tout que l'augmentation de la population, à laquelle vous travaillez beaucoup, eh bien, elle va s'accompagner d'une demande de besoins à la commune. Et cette demande de besoins, on n'aura absolument plus aucun espace pour y répondre.*

*Donc, ça veut dire que le jour où ce terrain disparaît, d'ailleurs il est beaucoup plus petit, puisque que le plan que vous nous montrez est totalement obsolète, mais le jour où vous faites disparaître ce terrain, plus de cirque, plus d'événementiel, plus de Piper Cobra, bien évidemment plus de Tour de France à la Voile, plus d'événements qui pourraient avoir besoin*

*d'espaces, plus de Festivals Grandes Marées qui déménageraient s'ils avaient un souci là où ils se sont installés. C'est fini, c'est l'enterrement de première classe.*

*À partir du moment où vous votez cela, vous donnez véritablement la destination de votre mandat, vous faites de Jullouville une cité dortoir. Et ça, ce n'est absolument pas ce que moi j'aurai souhaité pour notre commune. Donc vous avez mon opinion.*

*Je pense que vous avez une interprétation aussi des lois qui n'est pas tout à fait la bonne. En tout cas, ce n'est pas du tout ce que nous avons entendu lorsque nous préparions le P.L.U., il y a encore deux ans. Il y a effectivement une réserve qui est importante pour la commune. Elle est faite justement pour rester une réserve d'un projet. Si vous n'avez pas le courage de faire le projet, et bien ça ne m'étonne pas vraiment quand on voit comment se passe et se termine celui de la salle des Mielles.*

*Mais en tout cas, là effectivement, vous êtes tranquille, vous allez pouvoir dormir sur vos deux oreilles, vous aurez des habitants, vous n'aurez pas d'ennuis, vous serez tranquille, une cité dortoir, on dormira bien à Jullouville.*

*Monsieur le Maire : "Je constate qu'à partir de ce moment-là, vous ne souhaitez pas accueillir les jeunes, je ne parle pas du prix, on n'a pas évoqué de prix, puisque vous dites c'est du CAC 40."*

*Madame GRANDET Florence : "le rôle d'un maire n'est pas que de liquider le patrimoine communal pour le rendre constructible. Et vous ne faites que ça, vous ne faites que ça ! Le projet d'un maire ce n'est pas que vendre des terrains pour construire des immeubles ou accueillir des jeunes. Mais tous les maires veulent accueillir des jeunes. Accueillir des jeunes pour l'école, c'est un faux problème. On sait très bien que les jeunes vont grandir, et que, lorsque les parents arrivent, cinq ans après, les jeunes sont partis au collège. Vous n'êtes pas la première commune à vous faire avoir sur le sujet. Le rôle d'un maire n'est pas que faire du chiffre. Et vous, vous faites du chiffre. Vous ferez du chiffre en habitants. Vous aurez un très bon bilan parce que vous allez avoir 400 ou 500 habitants en plus, qui vont s'enquiquiner à Jullouville et qui iront ailleurs (bonjour le bilan carbone) pour passer leurs soirées ou leurs loisirs. Une augmentation de la population s'accompagne d'une augmentation des besoins et ça vous ne l'écoutez pas, vous ne l'entendez pas !"*

*Monsieur le Maire : "cela signifie Madame GRANDET que vous souhaitez vieillir ensemble mais vous ne pensez pas aux générations futures.*

*Chacun n'aura peut-être pas les moyens d'acheter s'il n'y a pas des soutiens familiaux pour y parvenir. Vu le prix de l'immobilier aujourd'hui, je défie un jeune de 35 ans de s'installer à Jullouville.*

*D'ailleurs, vous êtes encore en contradiction, puisque c'est la même logique que nous avons fait pour le lotissement de la Résidence Les Hauts de Bouillon, pour lequel vous avez voté à l'unanimité un système de location-accession à la propriété pour pouvoir également avoir des jeunes. C'est la même chose pour le lotissement des Grunes.*

*On verra le prix, ce n'est pas dans une logique de CAC 40. Aujourd'hui, il faut penser aux générations futures pour qu'elles puissent venir s'installer à Jullouville à l'année. Je comprends qu'on peut ne pas être d'accord. Je comprends que vous aviez des projets de Piper Cobra, etc., etc. pour lesquels le terrain ne servait que de parking et rien d'autre. Il y aura d'autres projets qui se feront autrement avec d'autres emplacements disponibles."*

*Madame GRANDET Florence : "Monsieur, vous opposez jeunesse et activité.*

*Or, les jeunes ont besoin d'activité et les anciens aussi d'ailleurs. Aujourd'hui, les grands consommateurs de loisirs, ce sont aussi les futurs anciens, les gens qui commencent à nos âges. Il faut effectivement faire des lotissements, mais il faut effectivement se garder une réserve*

*foncière pour les futurs aménagements que votre public, ce public que vous allez chercher, aura besoin. Vous n'y pensez pas du tout. Par contre, vous faites de l'argent."*

Monsieur CHÉRON Pierre rappelle que lors de l'élaboration du P.L.U., même s'il ne l'a pas approuvé pour différentes raisons, cette zone, initialement prévue pour les camping-cars, a été placée en zone à urbaniser, sur demande des services de l'État.

Par 16 voix pour, vote contre de Mesdames GRANDET Florence et CHRÉTIENNE Géraldine et abstention de Monsieur BALLOU Christian, le conseil municipal a autorisé le maire à initier une réflexion globale pour créer ce lotissement communal.

#### **4 - CESSION DE TERRAIN AVENUE DES CORMORANS**

Par 18 voix pour et abstention de Monsieur CHÉRON Pierre, le conseil municipal a décidé de rétrocéder à l'euro symbolique à Monsieur et Madame AUVRAY Jean-Paul et Chantal, une surface d'environ 9 m<sup>2</sup> issus de la parcelle communale cadastrée section AO numéro 537, pour rattachement à leurs parcelles cadastrées section AO numéro 536 et 539, la servitude d'évacuation des eaux pluviales et le passage d'une canalisation en sous-œuvre dans leur garage étant maintenus.

#### **5 - CESSION DE TERRAIN AVENUE DES GRUNES**

À l'unanimité, le conseil municipal, a décidé de rétrocéder à l'euro symbolique à Monsieur et Madame LEHERICEY Jean-Luc et Laurence, une surface de 85 m<sup>2</sup> issus des parcelles communales cadastrées section AO numéros 537 pour 16 m<sup>2</sup> et 540 pour 69 m<sup>2</sup>, pour rattachement à leurs parcelles cadastrées section AO numéros 538, 541 et 553, la servitude d'évacuation des eaux pluviales existant sur ces parcelles étant maintenue.

#### **6 - CESSION MAISON D'HABITATION ROUTE DE CAROLLES**

Par 18 voix pour et un vote contre de Monsieur BALLOU Christian, opposé à la vente des biens de la commune, le conseil municipal a décidé de mettre en vente la maison d'habitation, propriété communale, située 134 route de Carolles, au lieu-dit "Le Hamel" à Bouillon, à partir de 200 000 € (deux cent mille euros) avec création d'un droit de passage dans la cour de cette habitation.

#### **7 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL**

À l'unanimité, le conseil municipal a autorisé l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le Conseil départemental de la Manche, pour l'achat de gaz naturel.

#### **8 - SDEM50 - RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CENTRE-VILLE - APS 066040**

À l'unanimité, le conseil municipal a accepté la modification de la participation de la commune votée le 12 avril 2021 concernant la rénovation du réseau de l'éclairage public du centre-ville pour la porter de 38 400 € à 38 600 € en raison de l'augmentation de l'indice officiel des marchés publics TP12b concernant les travaux d'installation d'éclairage public.

#### **9 - CONVENTION DE SERVITUDES POUR RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION - AVENUE DE LA TANGUIÈRE**

À l'unanimité, le conseil municipal a donné son accord à la Société ENEDIS pour établir à demeure, par signature d'une convention de servitude, 4 canalisations souterraines sur une longueur d'environ 7 mètres, dans une bande de 3 mètres de large sur la parcelle communale cadastrée section AO, numéro 86, pour permettre le renforcement du réseau électrique basse tension, avenue de la Tanguière à Jullouville.

## 10 - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MANCHE - CONVENTION DE PRÊT D'ARCHIVES POUR NUMÉRISATION

À l'unanimité, le conseil municipal a décidé de signer une convention de prêt d'archives pour numérisation avec les archives départementales de La Manche pour permettre d'élargir l'offre de consultation numérique des fonds d'archives municipaux.

Concernant l'élimination de documentations diverses, Madame GRANDET Florence a toutefois préconisé une cession, par exemple à des particuliers, plutôt qu'une destruction.

## 11 - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES 2021 ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Une présentation a été faite au conseil municipal des résultats budgétaires de l'année 2021. Les orientations budgétaires de l'année 2022, constituées comme suit et qui s'élèvent à 1 073 190 €, n'ont pas fait l'objet d'un vote mais ont donné lieu à un débat.

Type de dépense / Opération	Montant
<b>Redynamisation du centre-ville - phase 1</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Place du Marché (effacement réseaux et aménagements)</li><li>Maison Jaune et abords</li></ul>	686 590 €
<b>Station des eaux pluviales</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Pompe secondaire</li><li>Modernisation automate de gestion</li></ul>	30 000 €
<b>Éclairage public</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Suite de la rénovation</li></ul>	55 000 €
<b>Voies douces et sécurisation piétons</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Centre-ville vers Lézeaux</li><li>Centre-ville vers Saint-Michel-des-Loups</li></ul>	35 000 €
<b>Structure sportive pour les jeunes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>City stade</li></ul>	100 000 €
<b>Travaux de voirie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Sécurisation et rénovation</li></ul>	56 600 €
<b>Signalisation sécurité routière</b>	15 000 €
<b>Accessibilité PMR</b>	10 000 €
<b>Salle Claude LEHODEY</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Création terrasse</li><li>1<sup>re</sup> isolation huisseries</li><li>Mobilier</li></ul>	35 000 €
<b>Vidéo Protection</b> <ul style="list-style-type: none"><li>phase initiale</li></ul>	50 000 €

Madame GRANDET Florence regrette l'absence totale de chiffres sur les cinq premières pages du rapport présenté et énumère les différents postes où elle aurait souhaité connaître le coût de diverses dépenses concernant les faits marquants de 2021, telles que la priorité de la sécurité des piétons, l'aménagement de la cale des Plaisanciers, la valorisation du patrimoine, l'expérimentation de la piste cyclable, la propreté de la place du Casino, la salle des Mielles. Elle demande également le coût de la tarification sociale au vu des décisions prises par le conseil municipal.

Madame MARGOLLÉ Anne répond que le financement du dispositif de la cantine à 1 €, dont bénéficient une quinzaine de familles, est assuré par une aide de l'État s'élevant à 3 € par enfant. La fréquentation des enfants n'a pas été modifiée. En ce qui concerne la facturation, à ce jour, les montants ne peuvent pas être analysés du fait de la mise en application des nouveaux tarifs seulement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur CHÉRON Pierre, en réponse à la remarque de Madame GRANDET sur l'absence de chiffres pour 2021, indique que les incidences des décisions qui ont été prises figureront en détail au compte administratif. Il souligne que le bilan financier de l'année 2021 est le résultat d'une gestion correcte mais aussi le résultat de produits exceptionnels liés aux décisions prises par le conseil municipal lors du précédent mandat concernant la réalisation du lotissement "Résidence Les Rives du Thar". Par ailleurs, il souhaite aborder un investissement qui n'est pas purement communal, mais où la commune est particulièrement concernée, c'est celui de la réhabilitation des infrastructures de la base nautique de Jullouville du C.R.N.G. (Centre Régional de Nautisme de Granville), porté par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer et dont le plan nautique a été chiffré à environ 5 000 000 € sur le territoire communautaire.

Monsieur le Maire évoque les demandes en cours de subventions par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, auprès de divers organismes pour aider au financement des réhabilitations programmées. Par ailleurs, une étude est également en cours pour prendre en compte les besoins de chaque site en relais avec le comité de pilotage. Mais il est évident qu'un investissement de cinq millions d'euros ne pourra pas être réalisé par la communauté de communes et sera revu à la baisse. Monsieur le Maire précise toutefois que le projet est toujours à l'étude.

Madame GRANDET Florence demande quel plan de stationnement et de circulation sera mis en place à l'intérieur du secteur de la base nautique de Jullouville et préconise l'ajout d'une ligne budgétaire dans le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour il ne possède aucun retour sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la base nautique de Jullouville. Si le projet se réalise, compte tenu notamment des démarches administratives nécessaires, les travaux pourront au mieux commencer fin 2023 - début 2024 pour une livraison des nouvelles installations fin 2024- début 2025. Donc les dépenses en voirie et réseaux divers à la charge de la commune n'auront pas d'incidence sur le budget 2022. Il n'y aura donc pas d'ouverture de ligne budgétaire en 2022.

Monsieur BALLOU Christian espère que la ligne "*vidéoprotection - phase initiale - 50 000 €*" pour la poste de trois ou quatre caméras, sera une phase terminale. Il rappelle qu'il était contre l'installation d'une vidéoprotection, Jullouville n'étant pas une ville où règne l'insécurité. Il précise que les élèves officiers des écoles de gendarmerie font le constat que tout le monde en revient de ce système et qui plus est, coûte très cher aux communes et ne permet d'élucider que seulement 1 % des enquêtes. Il espère donc que la pose se limitera à trois ou quatre caméras et qu'autant de caméras supplémentaires ne seront pas posées pour atteindre l'objectif des 150 000 €.

## QUESTIONS DIVERSES

### Baromètre des villes cyclables

La commune a été récompensée le 10 février 2022, au titre de l'édition 2021 du Baromètre des villes cyclables, lors de la cérémonie organisée par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), au Palais des Congrès de Tours. Un trophée représentant une dynamo de vélo a été remis à la commune.

À partir de la moyenne des cinq thématiques : ressenti général, sécurité, confort, efforts de la commune et stationnement et services vélo, la commune se trouve classée 2<sup>e</sup> au plan régional et 11<sup>e</sup> au plan national dans la catégorie "Bourgs et Villages". Elle a été

catégorisée "climat vélo favorable (B)" sur une échelle allant de "climat vélo excellent (A+)" à "climat vélo très défavorable (G)".

Monsieur le Maire a indiqué qu'il est important de continuer les efforts entrepris pour répondre à la demande des administrés et des vacanciers et favoriser la circulation à vélo en pleine sécurité. Il a pris conscience que les générations futures sont très tournées vers le vélo.

#### Circulation à vélo sur la promenade François Gimbaud

Madame GRANDET Florence demande à Monsieur le Maire s'il a l'intention de revoir l'arrêté interdisant la circulation des vélos sur la promenade François Gimbaud pendant l'été.

Après le test de l'été dernier qui n'a pas fonctionné, interdisant la circulation sur la promenade François Gimbaud de tous les vélos, Monsieur le Maire confirme qu'il va modifier cet arrêté pour trouver une situation pérenne.

Monsieur CHÉRON Pierre rappelle qu'antérieurement une proposition avait été faite pour interdire la circulation des vélos sur cette promenade, à l'exception des petits-enfants jusqu'à l'âge de six ans, accompagnés et sous la responsabilité d'un adulte.

Monsieur le Maire prend acte de cette bonne idée et confirme que l'arrêté en cours évoluera.

#### Piste cyclable sur la route départementale entre le Pont Bleu et le centre-ville de Jullouville

Monsieur GRAFF Xavier indique qu'aucun retour du département de la Manche n'a été fait sur les enquêtes, le retour d'expérience ou le devenir de cette piste cyclable, en raison de l'absence pour maladie de l'agent départemental en charge du suivi de cette piste. Le dossier est donc en attente et actuellement aucun agent n'a été chargé de prendre le relais. Ses multiples relances auprès du département sont restées vaines.

Il communique toutefois les derniers relevés fournis par le département sur la fréquentation de cette piste cyclable :

- depuis la mise en place du compteur le 27 juillet 2021 et jusqu'au 31 janvier 2022, 23 780 passages, soit une moyenne journalière de 126 passages;
- sur une journée, le maximum de passages est à 719 au mois d'août 2021 et le minimum est à 4 passages en décembre 2021 ;
- en août 2021, 13 129 passages ;
- en septembre 2021, 3 642 passages ;
- en octobre 2021, 2 312 passages ;
- en novembre 2021, 1 226 passages ;
- en décembre 2021, 923 passages ;
- en janvier 2022, 1 003 passages, soit une moyenne journalière de 32 passages ;
- du 1<sup>er</sup> au 8 février 2022 : 211 passages.

Monsieur le Maire indique que les cyclistes apprécient cette piste mais demandent une piste cyclable en pleine sécurité. Il est également constaté qu'au-delà du Pont Bleu, la piste est qualifiée de dangereuse et non sécurisée en raison des traversées nécessaires des voies de circulation routière pour rejoindre chacun des tronçons de piste cyclable.

Madame GRANDET Florence prend note de l'absence de l'agent départemental en charge des pistes cyclables mais fait remarquer que "ça n'a pas empêché le département de bétonner la rue de la Crête, qui n'était pourtant aussi qu'une piste expérimentale et pour laquelle aucun retour d'expérience n'a eu lieu auprès des communes riveraines. Donc on peut continuer à s'inquiéter pour Jullouville. Par ailleurs, est-ce que l'on se préoccupe de la sécurité des automobilistes et des riverains qui ont beaucoup de mal à rentrer et à sortir de chez eux avec cette piste cyclable ? Cette piste cyclable ininterrompue, telle qu'elle se présente aujourd'hui, ne permet pas de rentrer chez soi ou de sortir de chez soi, ou pour accueillir de la famille correctement, sauf à aller se garer à distance. Ce n'est pas satisfaisant pour les gens qui

*habitent au long de cette piste. C'est tout à fait satisfaisant qu'il y ait de plus en plus de cyclistes. Mais le problème est le suivant : comment faire cohabiter, avec un véritable partage de la largeur de la voie, à la fois des cyclistes, à la fois des automobilistes et à la fois des piétons ? C'est ce partage qu'il faut envisager. Ce n'est pas dans notre budget, ce n'est pas dans celui du département, il n'y a pas de retours ...".*

Monsieur le Maire confirme les rencontres qu'il a eues avec des riverains à ce sujet et assure qu'il négociera avec le département avant la prise de toute décision, pour avoir, non pas des petits tronçons qui sont dangereux et ne le satisfont pas, mais une vraie continuité du tracé de la piste cyclable.

#### Modernisation de la salle des Mielles

Suite à l'expertise concernant le dégât des eaux du parquet, les experts se sont à nouveau réunis ce jour sur site. Un accord a été trouvé sur la prise en charge du remplacement du parquet. La commande va donc pouvoir être passée auprès du fournisseur.

#### Acceptation des chèques emploi service universel (CESU)

Les familles vont pouvoir bénéficier de la mise en place des chèques emploi service universel (CESU), étant précisé d'une part, qu'il n'y a pas de rendu de monnaie, et d'autre part, que s'il y a un retard dans le paiement, le Trésor Public ne les acceptera pas.

#### Association pour la 4 Voies Granville- Avranches (AS4VGA) - "Faisons route ensemble pour l'avenir"

Chaque conseiller municipal a été destinataire de la lettre reçue le 27 janvier 2022 de l'Association "Pour la 4 Voies Granville - Avranches". Cette association va à la rencontre notamment des élus pour promouvoir la réalisation de la 4 voies entre Granville et Avranches permettant de relier le territoire granvillais à l'autoroute A84.

Cette association a mis en place sur les réseaux sociaux une pétition suite à la suspension du projet de la 2x2 voies Granville-Avranches par le président du département de la Manche le 8 mars 2021, en raison des nouvelles mesures environnementales plus contraignantes sur les zones humides. Elle fait état notamment du trafic routier trop important de la route départementale Granville-Avranches.

Chaque conseiller est libre de soutenir ou pas l'initiative de cette association. Monsieur le Maire a indiqué clairement que depuis longtemps, pour sa part, il est pour une rapidité entre Avranches et Granville.

Monsieur CHÉRON Pierre ajoute au point de rapidité évoqué par Monsieur le Maire, la notion de sécurité que ce type de structure en quatre voies apporte en évitant notamment les agglomérations, par exemple celle de Saint-Pierre-Langers.

#### Madame DELBEC Mireille - recours gracieux

Réception en mairie le 20 janvier 2022 du recours gracieux présenté par Maître Élise CRAYE, avocat et conseil de Madame DELBEC Mireille, concernant un refus de certificat d'urbanisme en vue de la construire d'une maison d'habitation 1413 route de Groussey à Saint-Michel-des-Loups, au motif du classement du terrain en zone N du P.L.U. dans laquelle les constructions nouvelles ne sont pas autorisées.

#### Indivision COUDRAY / CHANCEREL - recours gracieux

Réception en mairie le 27 janvier 2022 du recours gracieux présenté par l'Indivision COUDRAY / CHANCEREL, pour annulation du permis de construire n° 050 066 21 J0049 accordé à la SARL PLY, représentée par Monsieur POZZO Pierre, pour un collectif de 14 logements, 6 avenue de la Plage à Jullouville.

Madame GROUSSARD - recours gracieux

Réception en mairie le 21 février 2022 du recours gracieux présenté par Madame GROUSSARD, faisant état de l'impact non négligeable sur la circulation et le stationnement sur la rue de la Plage à Jullouville, non proportionnée au projet de construction d'un collectif de 14 logements.

Monsieur le Maire comprend les émois des voisins mais rappelle qu'il est tenu au respect des règles d'urbanisme. Il a par ailleurs demandé au promoteur du projet de prendre contact avec les voisins pour étudier les modifications éventuelles de ce projet. Cette même démarche a été engagée pour le projet de la S.C.C.V. LES SABLES.

Monsieur CHÉRON Pierre fait part de son désaccord sur ce projet même si le P.L.U. autorise effectivement cette construction. Monsieur le Maire rappelle que dans cette zone, le P.L.U. n'a apporté aucune modification aux dispositions du POS antérieurement en vigueur. Monsieur CHÉRON Pierre évoque par ailleurs, la modification du panneau d'affichage du permis de construire sur lequel figurait à l'origine une hauteur de 12,82 mètres, et qui a été ramenée à 12,00 mètres, sans le moindre dépôt en mairie d'une déclaration modificative du permis de construire.

Monsieur le Maire en prend acte et Madame MARGOLLÉ Anne précise à Monsieur CHÉRON Pierre que le permis de construire déposé en mairie stipule une hauteur de 11,80 mètres. À la date du 14 janvier 2022, c'est bien une hauteur de 11,80 mètres qui est portée sur le permis de construire.

Monsieur CHÉRON Pierre relève qu'il y a toutefois un manque de sérieux. Il demande par ailleurs à Monsieur le Maire si la question de la sécurité à proximité de l'immeuble serait assurée, notamment rue de la Plage qui en réalité est une impasse, à savoir, en face, il y a la mer, à gauche, c'est un chemin barré, et à droite c'est un chemin privé.

Monsieur le Maire signale que cette voie est utilisée par tous.

Monsieur CHÉRON Pierre s'interroge sur le passage des pompiers dans ce secteur avec le stationnement de véhicules en bordure de voie. D'un point de vue "sécurité", Monsieur CHÉRON Pierre indique à Monsieur le Maire qu'il n'aurait peut-être pas dû accepter ce permis de construire.

À son tour, Madame GRANDET Florence rappelle à Monsieur le Maire ses deux courriers, restés sans réponse, sollicitant la convocation d'une commission d'urbanisme extraordinaire au titre de la sécurité de ce secteur et pour éviter de nouveaux recours. Elle signale notamment que le camion de collecte des ordures ménagères ne circule plus depuis trois ans dans cette rue en raison du stationnement des véhicules en bordure de voie, gênant ainsi le passage de ce véhicule, ce qui contraint les riverains à déposer leur poubelle au bout de la rue, sur un trottoir d'un mètre environ, dans un virage sur une route départementale. Ce projet ne fera qu'amplifier le manque de sécurité, notamment par l'augmentation du nombre de poubelles déposés sur cet espace restreint. En terme de sécurité, elle indique à Monsieur le Maire qu'il avait un levier pour refuser de signer ce permis de construire et qu'il n'a pas utilisé.

Monsieur le Maire rappelle que les riverains de cette rue disposent d'un emplacement à l'intérieur de leur propriété pour le stationnement d'au moins un véhicule. Il précise

que, malgré la demande qui leur a été faite de rentrer leurs véhicules, ceux-ci continuent d'être stationnés sur la rue devant chaque propriété.

Monsieur le Maire précise que contrairement à ce qui est dit précédemment, une commission "aménagement du territoire, environnement, vie économique" s'est tenue le 11 février 2022 pour évoquer ce dossier parmi d'autres. Monsieur le Maire comprend que ça ne plaise pas à Madame GRANDET.

Madame GRANDET Florence confirme qu'elle s'est habituée à l'absence de réponse à ses demandes. Elle s'interroge par ailleurs sur la prise en charge de la réfection de la voie après le passage des engins de travaux concernés par la construction de cet immeuble. Elle affirme que "*le contribuable jullouvillais a bon dos*".

Monsieur le Maire répond que des constats d'huissiers sont effectués avant et après travaux et permettent de faire un état des lieux. Si dégradation il y a, une réfection sera effectuée.

#### Monsieur DAVID Gérard - recours contentieux

Pour ce recours présenté lors de la séance du conseil municipal du 8 mars 2021, la date de clôture de l'instruction a été fixée par le Tribunal administratif de Caen au 9 mars 2022.

#### Élagage des arbres sur le domaine public - Réclamations de Monsieur et Madame RIET Bruno

Le courrier reçu par mail le 21 janvier 2022 de Monsieur et Madame RIET Bruno, portant réclamation pour élagage d'arbres avenue de la Falaise, a été transmis à leur demande aux membres du conseil municipal.

Une visite sur site a été effectuée avec l'adjoint aux travaux qui a pu constater l'entrave à l'éclairage public de cette avenue par l'absence d'élagage des arbres des propriétés riveraines. Des courriers seront donc adressés aux propriétaires concernés en leur rappelant leurs obligations en la matière.

À 20 heures 10, départ de Madame MARGOLLÉ Anne.

#### Réponses de Monsieur le Maire aux cinq questions diverses présentées par écrit le 18 février 2022 par le groupe Bien vivre ensemble entre terre et mer, représenté par Monsieur CHÉRON Pierre et Madame HOLANDE Chantal

##### 1. Incidence hausse prix énergie pour la commune, gaz, électricité.

Monsieur le Maire indique que les adhésions de la commune aux groupements de commandes en matière de gaz et d'électricité permettent une négociation des prix.

Monsieur CHÉRON Pierre, rappelant que le gouvernement a pris des dispositions au niveau des particuliers en matière d'électricité, demande si des dispositions similaires ont été prises pour les collectivités territoriales. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'en n'existe pas.

##### 2. Demande de permis de construire par la société PLY d'un Immeuble collectif de 14 logements d'une hauteur de 12,82 m en date du 14 janvier 2022 (photographié par nous le 25 janvier 2022) avenue de la plaque. Depuis la hauteur a été modifiée et ramenée à 12 m mais la date du permis de construire est la même comme photographié par nous le 18 février 2022. Pourquoi cette modification du permis de construire, que signifie-t-elle ?

La réponse à cette question a été donnée ci-avant.

3. Avancement du projet de logements à la place de l'Estival.

Les discussions sont en cours au niveau départemental et régional pour valider le nombre de logements sociaux aidés. Au niveau communal, les discussions sont également en cours pour augmenter la surface de la salle à vocation culturelle à environ 80 m<sup>2</sup> (au lieu de 50).

4. Zones de croisement sur les routes des 5 chemins et du Piari, seront-elles réalisées en 2022 ?

Monsieur CHARLOT Christian indique qu'elles concernent essentiellement le secteur de Saint-Michel-des-Loups, sur trois axes différents en partant des Bougonnières, à savoir :

- à la sortie de l'agglomération, route de Sartilly ;
- en direction de Groussey (deux zones de refuge sont déjà balisées) ;
- en direction de la route du Piari.

Les installations n'ont pu être réalisées plus tôt en raison de la météo et de la pandémie mais en 2022, ces zones seront aménagées.

5. Maison de retraite, organisation, effectifs par métiers.

Monsieur le Maire précise que ces éléments sont évoqués en conseil d'administration du C.C.A.S. et Monsieur PIERRE Xavier, directeur du C.C.A.S. et de la maison de retraite "Les Jardins d'Henriette", s'attachera à cette présentation lors du prochain conseil d'administration du C.C.A.S. qui se tiendra ce mardi 22 février 2022.

À la demande de Madame GRANDET Florence sollicitant le bilan des effectifs du C.C.A.S., Monsieur le Maire répond qu'il évoquera d'abord ce sujet en conseil d'administration du C.C.A.S. et que cette information ne relève pas directement du conseil municipal.

Réponses de Monsieur le Maire aux cinq questions diverses présentées par écrit le 18 février 2022 par le groupe Avenir et Ambitions pour Jullouville - Saint-Michel-des-Loups, représenté par Madame GRANDET Florence, Cheffe de file du groupe

1. Lors du dernier conseil municipal, à propos de l'objet 7, concernant l'inscription de notre commune sur la liste nationale de communes dont l'action en matière d'urbanisme doit être adaptée aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral, je vous avais fait part de mon inquiétude et de ma réticence à se précipiter. Or, dès le 14 décembre, Mme Béatrice Gosselin et M. Philippe Bas, rejoints par de nombreux sénateurs, demandaient (et ont obtenu) le report de l'échéance demandée par l'État pour se prononcer sur ce sujet afin de « laisser le temps » aux communes de prendre pleinement connaissance des tenants et aboutissants de cette décision. Ne regrettez-vous pas que notre commune se soit prononcée aussi vite ? Avez-vous pleinement mesuré les conséquences pour toutes les perspectives d'avenir de la commune ?

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas parce qu'un sénateur a demandé un report d'échéance, qu'il fallait faire de même. Le conseil municipal de Jullouville, soutenu également par le président de l'ASA de défense contre la mer Jullouville Centre, a décidé en toute connaissance de cause qu'il fallait être associé à cette démarche au plus tôt et les communes environnantes l'ont également fait.

2. Nous nous sommes à plusieurs reprises exprimés sur les difficultés de travailler depuis le début du mandat. L'absence d'anticipation des convocations aux commissions qui d'ailleurs devraient être des « invitations », est particulièrement visé. Après que Mmes Chrétienne et Holande soient venues un mercredi après-midi pour trouver porte close pour une commission annulée sans que l'on trouve le temps de les en informer (les « conseillers » de votre groupe ayant été prévenus, eux ...) le 8 février dernier, j'ai reçu une convocation pour le 10, sans ordre du jour, pour des sujets présentés ce soir, amputant gravement l'avenir de la commune. Comment voulez-vous, à moins justement que vous ne le souhaitiez pas, que

les conseillers puissent s'organiser pour être présents, au fait des sujets et ne prennent pas des décisions « par défaut », vous permettant d'alléguer que les sujets étaient préparés en commission et avaient obtenu l'unanimité ?

Votre grande expérience d'élus ne peut que vous faire reconnaître que jamais avant cette mandature de telles pratiques avaient eu lieu à Jullouville.

Concernant les convocations aux commissions qui devraient être des "invitations", Monsieur le Maire explique que les convocations sont formulées comme suit : "Mesdames, Messieurs, je vous invite à bien vouloir participer à ..."

En ce qui concerne l'envoi tardif des convocations, il faut tenir compte de l'actualité. Les convocations aux réunions peuvent être effectivement envoyées une semaine avant. Par contre, si les éléments nécessaires à la tenue d'une réunion ne sont pas disponibles (par exemple, les données à recevoir du trésor public pour la commission "finances), il se peut que la convocation soit remise au dernier moment.

Madame LEROUX Marie-Laure s'explique sur l'annulation de la dernière commission "animation" qui a toujours lieu le dernier mercredi de chaque mois. Souffrante du COVID, elle a transmis le message pour annulation de rendez-vous et a omis l'annulation de cette commission du 26 janvier 2022. Elle s'en est excusée auprès des membres.

Madame GRANDET Florence prend acte de cette omission.

Toutefois, se référant à la convocation du 8 février 2022 de la commission "aménagement du territoire, environnement, vie économique" pour une réunion le 11 février 2022, elle considère que l'envoi des convocations trois jours avant la réunion pour des sujets qui n'ont absolument rien d'urgent et qui plus est, sans précision de l'ordre du jour, ne permet pas aux membres des commissions de s'organiser et qualifie cette situation d'irrespectueuse. L'absence de compte rendu des réunions des commissions ne fait qu'accentuer ce problème.

3. Pourriez-vous également nous expliquer pourquoi Jullouville est une commune où le premier magistrat ne répond pas aux courriers de ses administrés, au point que plusieurs d'entre eux m'écrivent ou me mettent en copie leurs demandes afin qu'ils soient certains que tôt ou tard leur sujet de préoccupation soit évoqué. Moi-même, je n'ai reçu aucune réponse à mes 2 demandes de convocation de commission sécurité concernant la résidence de l'Avenue de la Plage.

Monsieur le Maire précise que les courriers des administrés lui étant destiné et portant également une mention telle que "Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux", sont remis en copie à l'ensemble des conseillers municipaux. Il arrive qu'effectivement des courriers n'aient pas reçu de réponse dans les quinze jours en raison de démarches ou de recherches nécessaires avant d'y répondre.

4. Est-ce tout à fait normal qu'en tant que conseillers municipaux, nous apprenions par des commerçants Carollais votre programme de festivités du prochain été et avez-vous l'intention de revenir sur votre décision privant le public jullouvillais de petit club de plage avec piscine sur la plage ?

Monsieur le Maire est surpris de la connaissance du programme des animations de Jullouville auprès de commerçants carollais, dans la mesure où ce programme n'est pas encore établi. Il précise qu'actuellement Madame LEROUX et Madame DENAT travaillent à la réalisation de ce programme. Par ailleurs, Madame LEROUX en présente une ébauche et explique que plusieurs animations restent à trouver pour le compléter.

Madame GRANDET Florence se félicite de son "filon" pour avoir des informations.

5. Enfin, ne l'ayant pas indiqué dans votre ordre du jour, malgré l'annonce faite lors du CM du 14 décembre, avez-vous l'intention de présenter au Conseil Municipal le nouveau directeur des Jardins d'Henriette ?

Monsieur le Maire rappelle que préalablement à l'ouverture de cette séance, le nouveau directeur du C.C.A.S. et de la maison de retraite "Les Jardins d'Henriette", Monsieur PIERRE Xavier, a été présenté au conseil municipal, comme annoncé lors de la séance du conseil municipal du 17 janvier 2022.

La séance est levée à 20 heures 30.

La secrétaire de séance  
Marie-Laure LEROUX

